

Place de l'Europe
89000 ST-GEORGES-SUR-
BAULCHE

Tél. : +33 (0)3 86 48 12 12
Fax : +33 (0)3 86 48 31 30

www.groupe-etc.fr

SOCIÉTÉ
DE COMMISSAIRES
AUX COMPTES
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

**Fédération Départementale
des Chasseurs de la Haute Marne**

16, Rue des Frères Parisot
B. P. 137

52004 CHAUMONT CEDEX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

**COMMISSAIRES AUX
COMPTES ASSOCIÉS**

André VENTALON
Frédéric VAUTRIN
Claude BOULIC
Thierry BISSERON
Sandra FAORO
Stéphane DELZAIVE
Lionel LEBLANC
Philippe CATTEY
Laëtitia COURVOISIER
Audrey LECOUEY
Christelle NICOLAS
Marie-Hélène GONCALVES

Place de l'Europe
89000 ST-GEORGES-SUR-
BAULCHE

Tél. : +33 (0)3 86 48 12 12
Fax : +33 (0)3 86 48 31 30

www.groupe-etc.fr

**SOCIÉTÉ
DE COMMISSAIRES
AUX COMPTES**
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

**COMMISSAIRES AUX
COMPTES ASSOCIÉS**

André VENTALON
Frédéric VAUTRIN
Claude BOULIC
Thierry BISSERON
Sandra FAORO
Stéphane DELZAIVE
Lionel LEBLANC
Philippe CATTEY
Laëtitia COURVOISIER
Audrey LECOQUET
Christelle NICOLAS
Marie-Hélène GONCALVES

**ASSOCIATION FEDERATION
DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS
DE LA HAUTE MARNE**
16 rue des frères Parisot - BP 137
52004 CHAUMONT CEDEX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 30/06/2020**

A l'assemblée générale de l'association FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA HAUTE MARNE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA HAUTE MARNE relatifs à l'exercice clos le 30/06/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA HAUTE MARNE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/07/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

Les charges à payer : nous nous sommes assuré que les charges à payer concernant les dégâts ont été provisionnées

Les comptes de trésorerie : nous avons vérifiés que les comptes de trésorerie et de placement sont conformes aux justificatifs.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA HAUTE MARNE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

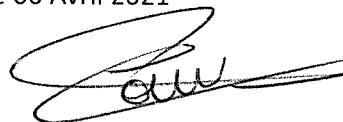
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à St-Georges-sur-Baulches,
le 06 Avril 2021



Le Commissaire aux comptes
ETC Audit,
Représentée par
Laetitia COURVOISIER

Bilan Actif

		Du 01/07/2019 au 30/06/2020		Au 30/06/2019
		Brut	Amort. Prov.	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	34 129	34 129		
Autres immobilisations incorporelles	3 947	3 947		
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	701 046	159 725	541 322	541 322
Constructions	988 583	695 825	292 759	333 204
Installations techniques, matériel et outillages industriels	134 058	104 147	29 911	57 047
Autres immobilisations corporelles	186 111	171 466	14 645	35 471
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	31 463		31 463	30 999
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	67		67	67
TOTAL I	2 079 403	1 169 239	910 164	998 109
II				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et encours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				555
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	26 307		26 307	1 330
Valeurs mobilières de placement	1 229 136		1 229 136	1 329 136
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 331 403		2 331 403	2 617 293
Charges constatées d'avance	82 550		82 550	99 417
TOTAL III	3 669 396		3 669 396	4 047 731
IV				
Frais d'émission des emprunts				
V				
Primes de remboursement des obligations				
VI				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	5 748 799	1 169 239	4 579 561	5 045 840

Bilan Passif

	30/06/2020	30/06/2019
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	1 647 822	1 535 989
Réserves pour projet de l'entité	1 133 131	2 225 405
Autres réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	-476 643	-980 441
Situation nette	2 304 310	2 780 953
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
	TOTAL I	2 304 310
Comptes de liaison	II	2 780 953
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
	TOTAL III	
PROVISIONS		
Provisions pour risques	222 909	234 403
Provisions pour charges		
	TOTAL IV	222 909
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	9	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	145 010	131 453
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	77 939	217 756
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	925 226	476 248
	TOTAL V	2 052 342
Ecarts de conversion passif	VI	2 030 485
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	4 579 561	5 045 840

Compte de résultat

	30/06/2020	30/06/2019
Produits d'exploitation		
Cotisations	660 269	703 604
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	1 023 559	1 045 767
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	263 952	256 900
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	270 546	130 829
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	103 167	91 765
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	3 064	3 779
TOTAL I	2 324 558	2 232 644
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	1 296 039	1 583 588
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	654 867	749 541
Aides financières	120 485	118 848
Impôts, taxes et versements assimilés	42 786	44 669
Salaires et traitements	433 899	418 311
Charges sociales	174 740	203 350
Dotations aux amortissements et dépréciations	88 408	94 224
Dotations aux provisions		13 691
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	6 426	6 548
TOTAL II	2 817 649	3 232 770
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-493 092	-1 000 126
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	22 789	21 082
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	22 789	21 082
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		273
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		3
TOTAL IV		277
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	22 789	20 805
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	-470 303	-979 321

Compte de résultat (Suite)

	30/06/2020	30/06/2019
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		3 280
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V		3 280
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VI		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		3 280
Participations des salariés aux résultats	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	4 400
	6 340	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	2 347 347	2 257 006
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	2 823 989	3 237 447
EXCEDENT OU DEFICIT	-476 643	-980 441
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		

TOTAL

SAINT-ETIENNE ALBERT
 89000 SAINT-ETIENNE
 TEL 03 81 45 10 12 - FAX 03 81 45 10 13
 SIRET 490 618 944 0004 - R.C.

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 30/06/2020 dont le total du bilan avant répartition est de 4 579 561 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de -476 643 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2019 au 30/06/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2019-08 du 6 décembre 2019 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en euros.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode comptable

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

La loi n° 2000-698 du 26 juillet 2000 a modifié la présentation des comptes annuels des fédérations départementales. Elle impose à compter du 1er juillet 2001 une sectorisation des comptabilités des fédérations, savoir :

- une comptabilité autonome du "Service Général" ;
- une comptabilité autonome du "Service Prévention et Indemnisation des dégâts de grands gibiers et de sangliers" ;
- éventuellement une comptabilité autonome du "Service Elevage".

Ces modifications ont bien entendu des impacts sur la présentation des comptes annuels au 30 juin 2020.

En ce qui concerne la présentation des comptes annuels :

Les comptes annuels qui sont établis au 30 juin 2020 proviennent de la "consolidation" des comptes annuels issus de chaque comptabilité autonome décrite ci-dessus après élimination des comptes de liaison entre lesdites comptabilités.

En ce qui concerne le résultat :

Les charges du service "Dégâts" sont composées :

- des indemnités versées pour les dégâts,
- des vacations et des frais de déplacements des estimateurs,
- des charges liées à la protection des cultures,
- des charges de structure liées au fonctionnement du "Service Dégâts" affectées en fonction de clés de répartition validées par le Conseil d'Administration le 24 juin 2010,
- des charges de personnel liées au fonctionnement du "Service Dégâts" affectées au temps passé par chaque individu à ce service ; affectation validée par le Conseil d'Administration le 25 février 2014.

les produits du service "Dégâts" sont composés :

- des ventes de timbres grand gibier,
- des ventes de dispositifs de marquage,
- des subventions,
- des produits financiers.

Il est fait application du décret n° 2013-1221 du 23 décembre 2013 pour le calcul de l'indemnisation des dégâts. Les refacturations de frais d'estimateurs (seuil et abusif) sont comptabilisées au moment de leur paiement ou imputation sur les indemnités de dégâts.

Projet associatif

Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels

SARL VSD AIDET
Fédération des chasseurs
80000 SAINT-FLURIS-SUR-ORNON
Tél. 03 25 10 12 12 - Fax 03 25 10 12 00
SIRET 495 609 944 00016 - ICSF 2019

Le projet associatif a vu des réalisations partielles au cours de l'exercice :

- recrutement de nouveaux chasseur et valorisation pour les chasseurs haut-marnais : 5 667 euros
- développement / amélioration de la communication vers les chasseurs et le grand public : 10 257 euros
- aménagement du territoire pour la petite faune : 30 102 euros

Soit un total de 46 027 euros.

Ces réalisations prises en compte, le solde du projet associatif disponible s'élèvera à - 12 699 euros.

Faits caractéristiques

Crise sanitaire 2020 :

L'exercice clos au 30 juin 2020 est notamment marqué par la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19 et qui a notamment entraîné une période de confinement de la population entre mars et mai 2020. L'association a dû mettre en place une organisation particulière pour garantir la sécurité de ses salariés afin de maintenir la continuité de ses missions pour la suite de l'année.

Par ailleurs, la FDC de la Haute-Marne a pu bénéficier des mesures d'exonération exceptionnelle de cotisations et contributions patronales de la 3ème loi de finances rectificative (loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020). A la clôture, un produit à recevoir à hauteur de 36 263 € a donc été comptabilisé dans les comptes de la FDC de la Haute Marne au titre de cette exonération pour les mois de février à mai 2020.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Néant

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : la fédération n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, la fédération a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.
- immobilisations financières et valeurs mobilières de placement : la valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire.

• Logiciels	1 à 3 ans,
• Constructions	10 à 20 ans,
• Agencements et aménagements	4 à 10ans,
• Mobilier de bureau et informatique	3 à 5 ans,
• Mobilier	2 à 8 ans,
• Matériels de transport	3 ans.

SARL MTC ANNE
N° de l'entreprise
86000 SAINT-LEONARD-SUR-LOIRE
Tél. 06 20 40 12 12 - Fax 02 38 45 11 00
CIN 460 000 941 00116-16-F-00117

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provision pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Engagements de départ à la retraite

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes. Le mode de calcul est indiqué ci-après :

- Minimum légal de la convention collective Chasse (personnels des structures associatives cynégétiques) ;
- Augmentation annuelle des salaires : 2% constant ;
- Taux d'actualisation et de revalorisation annuelle nette du fonds : 0,74% (inflation comprise) ;
- Age de départ à la retraite : 62 ans ;
- Taux de rotation retenu : faible ;
- Taux de charges patronales : 62% pour la catégorie "non cadres" et 71% pour la catégorie "cadres" ;
- Départ à l'initiative du salarié ;
- Table de mortalité applicable : table réglementaire TV 88/90 ;
- Méthode de calcul retenue : méthode rétrospective prorata temporis.

La provision ainsi calculée s'élève à la somme de 222 909 euros.

Rémunérations versées à certains dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 5 090 euros.

Les honoraires du commissaire aux comptes liés aux services autres que la certification des comptes sont nuls sur l'exercice.

SAINT-ETIENNE
Place d'Alsace
89000 SAINT-ETIENNE
Tél. 03 80 11 11 11 - 03 80 11 11 11
ST-ET 490 538 041 001 11 11 11

Etat des immobilisations

CADRE A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements
Frais d'établissement et de développement			
Donations temporaires d'usufruit			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	38 076		
TOTAL	38 076		
Terrains	701 046		
Constructions :	932 882		
- Sur sol propre			
- Sur sol d'autrui			
- Générales, agencements et aménagements constructions	55 702		
Installations :	141 323		
- Techniques, matériel et outillage			
- Générales, agencements et aménagements divers			
Matériel :	115 491		
- De transport			
- De bureau et informatique, mobilier	70 620		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
TOTAL	2 017 063		
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres :	30 999		463
- Participations			
- Titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	67		
TOTAL	31 066		463
TOTAL GENERAL	2 086 205		463

CADRE B	Diminutions		Valeur brute des immos en fin d'exercice	Réévaluation légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession		Valeur d'origine des immos en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			38 076	
TOTAL			38 076	
Terrains			701 046	
Constructions :			932 882	
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Gales, agencts et aménagt. const.			55 702	
Installations :		7 265	134 058	
- Techniques, matériel et outillage				
- Gales, agencts et aménagt. divers				
Matériel :			115 491	
- De transport				
- De bureau et informatique, mobilier			70 620	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL		7 265	2 009 798	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :			31 463	
- Participations				
- Titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			67	
TOTAL			31 529	
TOTAL GENERAL		7 265	2 079 403	

Etat des amortissements

CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminu.	Montant en fin d'exercice
Frais d'établissement et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	38 076			38 076
TOTAL	38 076			38 076
Terrains	159 725			159 725
Constructions - Sur sol propre	602 318	38 994		641 313
: - Sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	53 061	1 451		54 512
Installations techniques, matériel et outillage industriel	84 276	19 871		104 147
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport	91 813	16 536		108 349
Matériel de bureau et informatique, mobilier	58 827	4 290		63 117
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	1 050 020	81 142	-1	1 131 163
TOTAL GENERAL	1 088 096	81 142	-1	1 169 239

CADRE B - Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires	Dotations				Reprises		Mouvement net des amort. à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et dvp.							
Donations temporaires d'usufruit							
Autres postes d'immo. incorp.							
TOTAL							
Terrains							
Constructions - Sur sol propre							
: - Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agenc. et aménag. des construc.							
Inst. tech. mat. et outil. indus.							
Inst. gales, agenc. et aménag. divers							
Matériel de transport							
Mat. de bureau et info. mob.							
Emballages récup. et divers							
TOTAL							
Frais d'acq. de titres de particip.							
TOTAL GENERAL							
DOTATIONS NON VENTILEES				REPRISES NON VENTILEES			TOTAL GENERAL NON VENTILE

CADRE C - Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dot. exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Etat des créances et dettes

CREANCES	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	67		67
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés			
Reçues sur legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-1 264	-1 264	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	27 571	27 571	
Charges constatées d'avance	82 550	82 550	
TOTAL	108 924	108 857	67

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

DETTES	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :	9	9		
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	904 158	904 158		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	47 896	47 896		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	64 451	64 451		
Impôts sur les bénéfices	6 340	6 340		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés	26 323	26 323		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	77 939	77 939		
Produits constatés d'avance	925 226	925 226		
TOTAL	2 052 342	2 052 342		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début d'exercice	Affectation du résultat et retraitement	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
FONDS PROPRES					
Fonds associatifs sans droit de reprise :					
- Patrimoine intégré					
- Fonds statutaires					
- Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
- Apports sans droit de reprise					
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés					
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables					
Ecarts de réévaluation					
Réserves :					
- Réserves indisponibles	1 535 989		116 955	5 122	1 647 822
- Réserves statutaires ou contractuelles					
- Réserves réglementées					
- Autres réserves	2 225 405	-980 441	8 573	120 406	1 133 131
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-980 441	980 441		476 643	-476 643
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS					
Fonds Propres					
- Apports					
- Legs et donations					
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
Ecarts de réévaluation					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires					
TOTAL	2 780 953		125 528	602 171	2 304 310

Les réserves indisponibles correspondent aux réserves de gestion de la fédération.

Variations des fonds reportés

Etat des provisions et dépréciations

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Réglementées					
- Reconstitution des gisements					
Provisions pour : - Investissements					
- Hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Provisions pour prêts d'installation					
Autres provisions réglementées					
TOTAL I					
Risques et charges					
- Litiges					
- Garanties données aux clients					
- Pertes sur marché à terme					
- Amendes et pénalités					
- Pertes de change					
Provisions pour : - Pensions et obligations					
- Impôts					
- Renouvellement des immobilisations					
- Gros entretien et grandes révisions					
- Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	234 403	222 909	234 403		222 909
TOTAL II					
	234 403	222 909	234 403		222 909
NATURE DES DEPRECIATIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Dépréciations					
- Incorporelles					
- Corporelles					
Immobilisations : - Biens reçus par legs ou donations					
- Titres mis en équivalence					
- Titres de participations					
- Financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients					
Sur créances reçues par legs ou donations					
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL III					
TOTAL GENERAL (I + II + III)	234 403	222 909	234 403		222 909
- D'exploitation		222 909	234 403		
Dont dotations et reprises : - Financières					
- Exceptionnelles					

SARL 444 403 403
 80000 SARL 444 403 403
 TEL 00 33 47 12 12 12
 SIRET 400 333 333 333 333

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le 30/06/2020	Exercice clos le 30/06/2019
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Créances reçues par legs ou donations		
Autres créances	26 092	536
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	5 892	8 605
TOTAL	31 984	9 141

- 14 -

2

2

2

2

Ventilation du chiffre d'affaires

Analyse du chiffre d'affaires et des ressources de la Fédération

Service général

Ventes de marchandises	32 703
Ventes de services	46 486
Divers produits d'exploitation	9 571
Fonds de péréquation	107 282
Subventions	69 546
Vignettes	583 897
Adhésion territoire	76 370
Autres produits / transferts de charges	25 537
Total	951 392

Service dégâts de gibier

Ventes de marchandises	1 579
Timbre grand gibier	18 725
Contribution grand gibier	222 883
Dispositifs de marquage	749 194
Prix matériel bracelets	195 140
Divers produits d'exploitation	14 136
Fonds de péréquation	90 455
Autres subventions	3 263
Autres produits / transferts de charges	12 955
Total	1 308 330

BILAN 2010 AUDIT
 ELU DE LA Région
 2009-10 / 2010-11
 10-11-12-13-14-15-16-17-18-19-20-21-22-23-24-25-26-27-28-29-30-31-32-33-34-35-36-37-38-39-40-41-42-43-44-45-46-47-48-49-50-51-52-53-54-55-56-57-58-59-60-61-62-63-64-65-66-67-68-69-70-71-72-73-74-75-76-77-78-79-80-81-82-83-84-85-86-87-88-89-90-91-92-93-94-95-96-97-98-99-100-101-102-103-104-105-106-107-108-109-110-111-112-113-114-115-116-117-118-119-120-121-122-123-124-125-126-127-128-129-130-131-132-133-134-135-136-137-138-139-140-141-142-143-144-145-146-147-148-149-150-151-152-153-154-155-156-157-158-159-160-161-162-163-164-165-166-167-168-169-170-171-172-173-174-175-176-177-178-179-180-181-182-183-184-185-186-187-188-189-190-191-192-193-194-195-196-197-198-199-200-201-202-203-204-205-206-207-208-209-210-211-212-213-214-215-216-217-218-219-220-221-222-223-224-225-226-227-228-229-230-231-232-233-234-235-236-237-238-239-240-241-242-243-244-245-246-247-248-249-250-251-252-253-254-255-256-257-258-259-260-261-262-263-264-265-266-267-268-269-270-271-272-273-274-275-276-277-278-279-280-281-282-283-284-285-286-287-288-289-290-291-292-293-294-295-296-297-298-299-300-301-302-303-304-305-306-307-308-309-310-311-312-313-314-315-316-317-318-319-320-321-322-323-324-325-326-327-328-329-330-331-332-333-334-335-336-337-338-339-340-341-342-343-344-345-346-347-348-349-350-351-352-353-354-355-356-357-358-359-360-361-362-363-364-365-366-367-368-369-370-371-372-373-374-375-376-377-378-379-380-381-382-383-384-385-386-387-388-389-390-391-392-393-394-395-396-397-398-399-400-401-402-403-404-405-406-407-408-409-410-411-412-413-414-415-416-417-418-419-420-421-422-423-424-425-426-427-428-429-430-431-432-433-434-435-436-437-438-439-440-441-442-443-444-445-446-447-448-449-450-451-452-453-454-455-456-457-458-459-460-461-462-463-464-465-466-467-468-469-470-471-472-473-474-475-476-477-478-479-480-481-482-483-484-485-486-487-488-489-490-491-492-493-494-495-496-497-498-499-500-501-502-503-504-505-506-507-508-509-510-511-512-513-514-515-516-517-518-519-520-521-522-523-524-525-526-527-528-529-530-531-532-533-534-535-536-537-538-539-540-541-542-543-544-545-546-547-548-549-550-551-552-553-554-555-556-557-558-559-560-561-562-563-564-565-566-567-568-569-570-571-572-573-574-575-576-577-578-579-580-581-582-583-584-585-586-587-588-589-590-591-592-593-594-595-596-597-598-599-600-601-602-603-604-605-606-607-608-609-610-611-612-613-614-615-616-617-618-619-620-621-622-623-624-625-626-627-628-629-630-631-632-633-634-635-636-637-638-639-640-641-642-643-644-645-646-647-648-649-650-651-652-653-654-655-656-657-658-659-660-661-662-663-664-665-666-667-668-669-670-671-672-673-674-675-676-677-678-679-680-681-682-683-684-685-686-687-688-689-690-691-692-693-694-695-696-697-698-699-700-701-702-703-704-705-706-707-708-709-710-711-712-713-714-715-716-717-718-719-720-721-722-723-724-725-726-727-728-729-730-731-732-733-734-735-736-737-738-739-740-741-742-743-744-745-746-747-748-749-750-751-752-753-754-755-756-757-758-759-760-761-762-763-764-765-766-767-768-769-770-771-772-773-774-775-776-777-778-779-780-781-782-783-784-785-786-787-788-789-790-791-792-793-794-795-796-797-798-799-800-801-802-803-804-805-806-807-808-809-810-811-812-813-814-815-816-817-818-819-820-821-822-823-824-825-826-827-828-829-830-831-832-833-834-835-836-837-838-839-840-841-842-843-844-845-846-847-848-849-850-851-852-853-854-855-856-857-858-859-860-861-862-863-864-865-866-867-868-869-870-871-872-873-874-875-876-877-878-879-880-881-882-883-884-885-886-887-888-889-890-891-892-893-894-895-896-897-898-899-900-901-902-903-904-905-906-907-908-909-910-911-912-913-914-915-916-917-918-919-920-921-922-923-924-925-926-927-928-929-930-931-932-933-934-935-936-937-938-939-940-941-942-943-944-945-946-947-948-949-950-951-952-953-954-955-956-957-958-959-960-961-962-963-964-965-966-967-968-969-970-971-972-973-974-975-976-977-978-979-980-981-982-983-984-985-986-987-988-989-990-991-992-993-994-995-996-997-998-999-1000-1001-1002-1003-1004-1005-1006-1007-1008-1009-1010-1011-1012-1013-1014-1015-1016-1017-1018-1019-1020-1021-1022-1023-1024-1025-1026-1027-1028-1029-1030-1031-1032-1033-1034-1035-1036-1037-1038-1039-1040-1041-1042-1043-1044-1045-1046-1047-1048-1049-1050-1051-1052-1053-1054-1055-1056-1057-1058-1059-1060-1061-1062-1063-1064-1065-1066-1067-1068-1069-1070-1071-1072-1073-1074-1075-1076-1077-1078-1079-1080-1081-1082-1083-1084-1085-1086-1087-1088-1089-1090-1091-1092-1093-1094-1095-1096-1097-1098-1099-1100-1101-1102-1103-1104-1105-1106-1107-1108-1109-1110-1111-1112-1113-1114-1115-1116-1117-1118-1119-1120-1121-1122-1123-1124-1125-1126-1127-1128-1129-1130-1131-1132-1133-1134-1135-1136-1137-1138-1139-1140-1141-1142-1143-1144-1145-1146-1147-1148-1149-1150-1151-1152-1153-1154-1155-1156-1157-1158-1159-1160-1161-1162-1163-1164-1165-1166-1167-1168-1169-1170-1171-1172-1173-1174-1175-1176-1177-1178-1179-1180-1181-1182-1183-1184-1185-1186-1187-1188-1189-1190-1191-1192-1193-1194-1195-1196-1197-1198-1199-1200-1201-1202-1203-1204-1205-1206-1207-1208-1209-1210-1211-1212-1213-1214-1215-1216-1217-1218-1219-1220-1221-1222-1223-1224-1225-1226-1227-1228-1229-1230-1231-1232-1233-1234-1235-1236-1237-1238-1239-1240-1241-1242-1243-1244-1245-1246-1247-1248-1249-1250-1251-1252-1253-1254-1255-1256-1257-1258-1259-1260-1261-1262-1263-1264-1265-1266-1267-1268-1269-1270-1271-1272-1273-1274-1275-1276-1277-1278-1279-1280-1281-1282-1283-1284-1285-1286-1287-1288-1289-1290-1291-1292-1293-1294-1295-1296-1297-1298-1299-1300-1301-1302-1303-1304-1305-1306-1307-1308-1309-1310-1311-1312-1313-1314-1315-1316-1317-1318-1319-1320-1321-1322-1323-1324-1325-1326-1327-1328-1329-1330-1331-1332-1333-1334-1335-1336-1337-1338-1339-1340-1341-1342-1343-1344-1345-1346-1347-1348-1349-1350-1351-1352-1353-1354-1355-1356-1357-1358-1359-1360-1361-1362-1363-1364-1365-1366-1367-1368-1369-1370-1371-1372-1373-1374-1375-1376-1377-1378-1379-1380-1381-1382-1383-1384-1385-1386-1387-1388-1389-1390-1391-1392-1393-1394-1395-1396-1397-1398-1399-1400-1401-1402-1403-1404-1405-1406-1407-1408-1409-1410-1411-1412-1413-1414-1415-1416-1417-1418-1419-1420-1421-1422-1423-1424-1425-1426-1427-1428-1429-1430-1431-1432-1433-1434-1435-1436-1437-1438-1439-1440-1441-1442-1443-1444-1445-1446-1447-1448-1449-1450-1451-1452-1453-1454-1455-1456-1457-1458-1459-1460-1461-1462-1463-1464-1465-1466-1467-1468-1469-1470-1471-1472-1473-1474-1475-1476-1477-1478-1479-1480-1481-1482-1483-1484-1485-1486-1487-1488-1489-1490-1491-1492-1493-1494-1495-1496-1497-1498-1499-1500-1501-1502-1503-1504-1505-1506-1507-1508-1509-1510-1511-1512-1513-1514-1515-1516-1517-1518-1519-1520-1521-1522-1523-1524-1525-1526-1527-1528-1529-1530-1531-1532-1533-1534-1535-1536-1537-1538-1539-1540-1541-1542-1543-1544-1545-1546-1547-1548-1549-1550-1551-1552-1553-1554-1555-1556-1557-1558-1559-1560-1561-1562-1563-1564-1565-1566-1567-1568-1569-1570-1571-1572-1573-1574-1575-1576-1577-1578-1579-1580-1581-1582-1583-1584-1585-1586-1587-1588-1589-1590-1591-1592-1593-1594-1595-1596-1597-1598-1599-1600-1601-1602-1603-1604-1605-1606-1607-1608-1609-1610-1611-1612-1613-1614-1615-1616-1617-1618-1619-1620-1621-1622-1623-1624-1625-1626-1627-1628-1629-1630-1631-1632-1633-1634-1635-1636-1637-1638-1639-1640-1641-1642-1643-1644-1645-1646-1647-1648-1649-1650-1651-1652-1653-1654-1655-1656-1657-1658-1659-1660-1661-1662-1663-1664-1665-1666-1667-1668-1669-1670-1671-1672-1673-1674-1675-1676-1677-1678-1679-1680-1681-1682-1683-1684-1685-1686-1687-1688-1689-1690-1691-1692-1693-1694-1695-1696-1697-1698-1699-1700-1701-1702-1703-1704-1705-1706-1707-1708-1709-1710-1711-1712-1713-1714-1715-1716-1717-1718-1719-1720-1721-1722-1723-1724-1725-1726-1727-1728-1729-1730-1731-1732-1733-1734-1735-1736-1737-1738-1739-1740-1741-1742-1743-1744-1745-1746-1747-1748-1749-1750-1751-1752-1753-1754-1755-1756-1757-1758-1759-1760-1761-1762-1763-1764-1765-1766-1767-1768-1769-1770-1771-1772-1773-1774-1775-1776-1777-1778-1779-1780-1781-1782-1783-1784-1785-1786-1787-1788-1789-1790-1791-1792-1793-1794-1795-1796-1797-1798-1799-1800-1801-1802-1803-1804-1805-1806-1807-1808-1809-1810-1811-1812-1813-1814-1815-1816-1817-1818-1819-1820-1821-1822-1823-1824-1825-1826-1827-1828-1829-1830-1831-1832-1833-1834-1835-1836-1837-1838-1839-1840-1841-1842-1843-1844-1845-1846-1847-1848-1849-1850-1851-1852-1853-1854-1855-1856-1857-1858-1859-1860-1861-1862-1863-1864-1865-1866-1867-1868-1869-1870-1871-1872-1873-1874-1875-1876-1877-1878-1879-1880-1881-1882-1883-1884-1885-1886-1887-1888-1889-1890-1891-1892-1893-1894-1895-1896-1897-1898-1899-1900-1901-1902-1903-1904-1905-1906-1907-1908-1909-1910-1911-1912-1913-1914-1915-1916-1917-1918-1919-1920-1921-1922-1923-1924-1925-1926-1927-1928-1929-1930-1931-1932-1933-1934-1935-1936-1937-1938-1939-1940-1941-1942-1943-1944-1945-1946-1947-1948-1949-1950-1951-1952-1953-1954-1955-1956-1957-1958-1959-1960-1961-1962-1963-1964-1965-1966-1967-1968-1969-1970-1971-1972-1973-1974-1975-1976-1977-1978-1979-1980-1981-1982-1983-1984-1985-1986-1987-1988-1989-1990-1991-1992-1993-1994-1995-1996-1997-1998-1999-2000-2001-2002-2003-2004-2005-2006-2007-2008-2009-2010-2011-2012-2013-2014-2015-2016-2017-2018-2019-2020-2021-2022-2023-2024-2025-2026-2027-2028-2029-2030-2031-2032-2033-2034-2035-2036-2037-2038-2039-2040-2041-2042-2043-2044-2045-2046-2047-2048-2049-2050-2051-2052-2053-2054-2055-2056-2057-2058-2059-2060-2061-2062-2063-2064-2065-2066-2067-2068-2069-2070-2071-2072-2073-2074-2075-2076-2077-2078-2079-2080-2081-2082-2083-2084-2085-2086-2087-2088-2089-2090-2091-2092-2093-2094-2095-2096-2097-2098-2099-2100-2101-2102-2103-2104-2105-2106-2107-2108-2109-2110-2111-2112-2113-2114-2115-2116-2117-2118-2119-2120-2121-2122-2123-2124-2125-2126-2127-2128-2129-2130-2131-2132-2133-2134-2135-2136-2137-2138-2139-2140-2141-2142-2143-2144-2145-2146-2147-2148-2149-2150-2151-2152-2153-2154-2155-2156-2157-2158-2159-2160-2161-2162-2163-2164-2165-2166-2167-2168-2169-2170-2171-2172-2173-2174-2175-2176-2177-2178-2179-2180-2181-2182-2183-2184-2185-2186-2187-2188-2189-2190-2191-2192-2193-2194-2195-2196-2197-2198-2199-2200-2201-2202-2203-2204-2205-2206-2207-2208-2209-2210-2211-2212-2213-2214-2215-2216-2217-2218-2219-2220-2221-2222-2223-2224-2225-2226-2227-2228-2229-2230-2231-2232-2233-2234-2235-2236-2237-2238-2239-2240-2241-2242-2243-2244-2245-2246-2247-2248-2249-2250-2251-2252-2253-2254-2255-2256-2257-2258-2259-2260-2261-2262-2263-2264-2265-2266-2267-2268-2269-2270-2271-2272-2273-2274-2275-2276-2277-2278-2279-2280-2281-2282-2283-2284-2285-2286-2287-2288-2289-2290-2291-2292-2293-2294-2295-2296-2297-2298-2299-2300-2301-2302-2303-2304-2305-2306-2307-2308-2309-2310-2311-2312-2313-2314-2315-2316-2317-2318-2319-2320-2321-2322-2323-2324-2325-2326-2327-2328-2329-2330-2331-2332-2333-2334-2335-2336-2337-2338-2339-2340-2341-2342-2343-2344-2345-2346-2347-2348-2349-2350-2351-2352-2353-2354-2355-2356-2357-2358-2359-2360-2361-2362-2363-2364-2365-2366-2367-2368-2369-2370-2371-2372-2373-2374-2375-2376-2377-2378-2379-2380-2381-2382-2383-2384-2385-2386-2387-2388-2389-2390-2391-2392-2393-2394-2395-2396-2397-2398-2399-2400-2401-2402-2403-2404-2405-2406-2407-2408-2409-2410-2411-2412-2413-2414-2415-2416-2417-2418-2419-2420-2421-2422-2423-2424-2425-2426-2427-2428-2429-2430-2431-2432-2433-2434-2435-2436-2437-2438-2439-2440-2441-2442-2443-2444-2445-2446-2447-2448-2449-2450-2451-2452-2453-2454-2455-2456-2457-2458-2459-2460-2461-2462-2463-2464-2465-2466-2467-2468-2469-2470-2471-2472-2473-2474-2475-2476-2477-2478-2479-2480-2481-2482-2483-2484-2485-2486-2487-2488-2489-2490-2491-2492-2493-2494-2495-2496-2497-2498-2499-2500-2501-2502-2503-2504-2505-2506-2507-2508-2509-2510-2511-2512-2513-2514-2515-2516-2517-2518-251

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	8	
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	3	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat	1	
TOTAL	12	

01/01/2020 - 31/12/2020
 01/01/2020 - 31/12/2020
 01/01/2020 - 31/12/2020
 01/01/2020 - 31/12/2020
 01/01/2020 - 31/12/2020